



Je veux divorcé mon mari me menace de m'enlevé mes enfants

Par **Isabelledum**, le **17/02/2012** à **04:59**

Bonjour a tous,

Voila je suis marié depuis 3 ans avec un militaire nous sommes parti vivre en Martinique 3 ans pour sa mutation.

J'ai tout quitté pour être avec lui j'ai 2 enfants âgée respectivement de 2 ans et 1 an.

Depuis notre arrivé notre mariage ne va pas il il boit beaucoup n'est jamais présent ne s'occupe absolument pas des enfants.

Il a déjà levé la main sur moi je n'ai pas porté plainte j'ai tout fais pour qu'il n'ai aucun problème pour son travail.

Depuis que je suis avec lui sur cette île je ne vois que ses collègue on ne sors pas il ne me donne aucun argent, je m'occupe exclusivement de mes enfants.

Ne pouvant plus supporté cette situation j'ai décidé de le quitté mais vue qu'il est militaire je dois avoir son accord pour partir avec mes enfants (comme tout couple qui se se séparé a la différence que c'est lui qui dois faire les démarches pour que je rentre).

Il a décidé qu'il ne voulait pas divorcé plus les jours passe plus la situation s'envenime il me menace de m'enlevé mes enfants, il menace ma famille qui essaye a distance de me soutenir et m'aidé.

Nous avons 1 seul voiture pour 2 mais il ne veux quasiment pas que je la prenne il m'est donc impossible de sortir de chez moi.

Son but si je décide de gardé mes positions a divorcé est de se remarié ou pacsé dans la foulé pour récupéré mes enfants.

Je ne sais plus quoi faire cette situation me pèse et ne peu plus durée je ne sais pas quoi faire pour m'assuré de gardé mes enfants.

Je ne veux pas l'empêché de les voir ou autre je suis meme prete a le logé quand il veux les voir mais il ne s'en ai jamais occupé.

Aidez moi s'il vous plait

Merci d'avance

Par **cocotte1003**, le **17/02/2012** à **06:13**

Bonjour, ce n'est pas de l'accord de votre mari que vous avez besoin pour divorcer mais du juge aux affaires familiales. Pour divorcer, il vous faut un avocat qui lui saisira le juge pour qu'il vous autorise lors de la première audience à vivre séparément. Si votre mari ne souhaite pas divorcer, il le fera savoir au juge qui autorisera quand même la séparation mais vous ne serez divorcer officiellement que lors d'une nouvelle audience deux plus tard (qu'il soit d'accord ou pas). Voyez à demander l'aide juridique si vous n'avez pas la possibilité de financer un avocat (dossier à retirer au tribunal). Lors de la première audience le juge fixera le montant de la pension alimentaire, la garde des enfants, le droit de visite. Si vous vous occupez correctement de vos enfants, que vous trouvez un logement, une école, cherchez un emploi....vous pouvez demander la garde exclusive des enfants avec de bonne chance. ce n'est pas parce que votre mari compte remettre avec quelqu'un qu'il aura la garde des enfants, cordialement

Par **Isabelledum**, le **17/02/2012** à **07:04**

Je vous remercie de cette réponse rapide.
Mais malheureusement je suis bloqué il ne veut plus me laisser la voiture donc je ne peux pas aller retirer ce dossier au tribunal.
Et il continue à me menacer et à menacer ma famille car il va entrer dans la gendarmerie et comme il dit je vais mettre un sacré bordel.
Franchement je me retrouve bloqué je n'ai même pas de quoi faire les photos copie.
J'ai vraiment peur, de perdre mes enfants, qu'il mette ses menaces à exécution

Par **Marion2**, le **17/02/2012** à **08:12**

Bonjour,

Il y a bien des bus ! Alors prenez un bus et allez au Tribunal de Grande Instance !
Voyez une Assistante Sociale et demandez qu'elle vous aide.

Par **Isabelledum**, le **17/02/2012** à **13:44**

merci encore pour la réponse j'ai déjà vu une assistante sociale à plusieurs reprises qui ne fait rien, elle l'a convoqué sans rien changer je suis retourné voir une autre (sa remplaçante) car la situation devient de pire en pire elle me dit elle soumet mon affaire à son supérieur donc j'attends.

Cette situation me ronge je ne sais plus quoi faire de plus.
Je vais essayer de trouver un moyen pour aller chercher le dossier.

Encore merci

Par **cocotte1003**, le **17/02/2012** à **14:31**

Bonjour, demandez à votre famille de vous envoyer un dossier. si vous avez le moindre problème de violence, n'hésitez pas à porter plainte. commencez par voir comment vous pouvez vous organiser si vous quittez votre mari, cordialement

Par **Isabelledum**, le **17/02/2012** à **14:41**

bonjour, oui j'y ai pensé à me faire envoyer ce dossier mais le courrier arrive directement à son travail et il lui arrive de l'ouvrir.

Pour mon retour beaucoup de chose sont déjà mises en place des vêtements chauds pour mes enfants quelque meuble et autre.

Ma famille m'aide pour cela.

Ma situation n'est pas simple du tout.

Encore merci pour vos réponses.

Amicalement